

Décision 2012/7
Adoption du document d'orientation sur les meilleures techniques disponibles pour lutter contre les émissions de métaux lourds et leurs composés provenant des catégories de sources énumérées à l'annexe II

Les Parties au Protocole de 1998 relatif aux métaux lourds réunies dans le cadre de la trente et unième session de l'Organe exécutif en 2012,

Décident:

a) D'adopter le document d'orientation publié sous la cote ECE/EB.AIR/116 et intitulé «Document d'orientation sur les meilleures techniques disponibles pour lutter contre les émissions de métaux lourds et leurs composés provenant des catégories de sources énumérées à l'annexe II»;

b) Que le document d'orientation sera le document d'orientation mentionné aux alinéas *a* et *c* du paragraphe 2 de l'article 3 du Protocole relatif aux métaux lourds, tels que modifiés, ainsi qu'aux paragraphes 1 et 4 de l'annexe III du Protocole, tels que modifiés.
